

RAPPORT DE PRESENTATION

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2024



SOMMAIRE

1. Introduction et résultat de l'exercice.....	Pages 3-5
2. La section de fonctionnement	Pages 6-17
2.1. Les recettes	
2.1.1. Les recettes fiscales	
2.1.2. Les dotations/compensations/participations	
2.1.3. Les autres recettes de fonctionnement	
2.1.4. Les recettes d'ordre	
2.2. Les dépenses	
2.2.1. Les dépenses de gestion	
2.2.2. Les charges financières	
2.2.3. Les autres charges	
2.2.4. Les dépenses d'ordre	
3. La section d'investissement	Pages 18-24
3.1. Les recettes	
4.1.1. Les recettes d'équipement	
4.1.2. Les recettes financières	
4.1.3. Les recettes d'ordre	
3.2. Les dépenses	
4.2.1. Les dépenses d'équipement	
4.2.2. Les dépenses financières	
4.2.3. Les dépenses d'ordre	
Conclusion	Page 25

L'année 2023 : malgré de fortes tensions sur les charges, une capacité d'épargne construite pour réaliser les grands projets de la ville.

Depuis le début du mandat municipal, la commune aura connu la crise sanitaire, la reprise de l'inflation, la hausse de coût sur les énergies et l'augmentation des coûts du crédit.

A la clôture des comptes 2023, la situation financière est satisfaisante : le résultat de clôture s'élève à 1 381 878 €.

Le niveau de l'épargne brute est en léger recul en 2023 s'expliquant par la hausse des dépenses de fonctionnement :

- l'explosion des prix de l'énergie : ces dépenses ont évolué de 45 % entre 2022 et 2023. Cette évolution est conséquente mais a pu être limitée, en plus de la mise en place du plan de sobriété, avec un début d'hiver plutôt doux ;
- l'augmentation de la masse salariale en raison des différentes mesures gouvernementales mises en place pour redonner du pouvoir d'achat aux agents de la fonction publique territoriale.

Toutefois, ce niveau d'épargne a pu être maintenu grâce aux efforts de gestion menés tout au long de l'année afin de contenir ces dépenses et grâce à des recettes fiscales dynamiques.

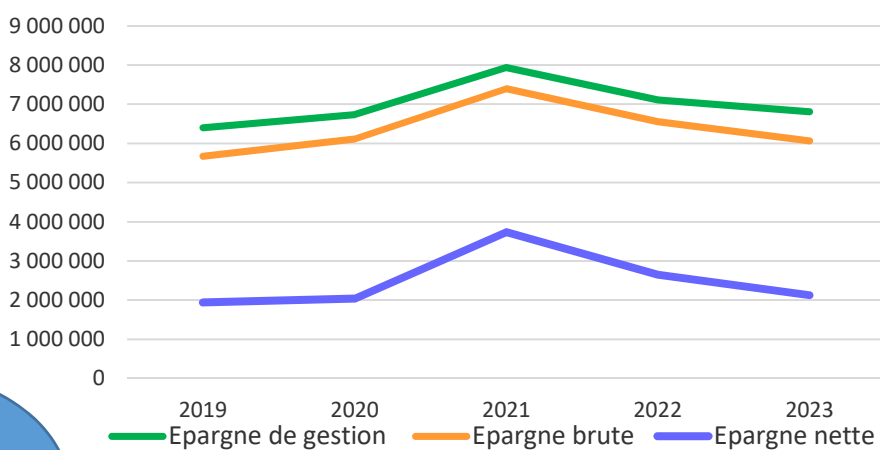
En effet, le produit de la fiscalité directe a augmenté fortement en raison d'une évolution des bases tirée par la revalorisation forfaitaire de 7,1 %.

Même si globalement le produit des droits de mutation à titre onéreux est en net recul pour l'ensemble des collectivités, Périgueux arrive à tirer son épingle du jeu avec un niveau de recettes plus élevé qu'avant la crise sanitaire (1,4M€ contre 1,2 M€ en 2019 et 2020) mais subit quand même une baisse de 15%.

En 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement se confirme. Les dépenses totales de fonctionnement (+ 8,5 % contre +6 % en 2022) augmentent plus vite que les recettes (+6,6% contre +1,4% en 2022), sans toutefois dégrader les ratios de la collectivité.

L'épargne nette est de 2,1 M€ et le délai de désendettement est de 5,3 ans.

Evolution des épargnes comptes administratifs



Encours dette
1 034€/hab
contre 1 042 €
Moyenne de la
strate 2022

Taux
d'épargne
12,7 %

Epargne brute
196,74 €/hab
contre 194,98 €
Moyenne de la
strate 2022

Les comparaisons des différents indicateurs sont issues de l'Observatoire des données publiques comptes administratifs 2022 – moyenne des villes de 20 000 à 50 000 habitants - Finance Active.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il rend compte de la gestion de l'ordonnateur et il est en concordance avec le compte de gestion du comptable public.

1. RESULTAT DE L'EXERCICE

Présentation synthétique des comptes :

En €	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	44 144 861,05	48 109 993,83
Investissement	13 170 492,79	13 453 298,26
Excédent reporté		3 340 013,05
Déficit reporté	648 739,11	
TOTAL	57 964 092,95	64 903 305,14
Restes à réaliser à reporter	6 577 333,51	1 020 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	44 144 861,05	51 450 006,88
TOTAL INVESTISSEMENT	20 396 565,41	14 473 298,26
TOTAL CUMULE	64 541 426,46	65 923 305,14

2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. LES RECETTES (maquette budgétaire fiches IIB2 et IIIA2)

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution 2022/2023
Chapitre 73 : fiscalité	29 410 625,00	30 982 775,58	31 940 066,97	33 787 975,61	+ 5,79 %
Chapitre 74 : dotations et participations	10 570 108,30	10 191 859,49	10 174 771,35	10 813 787,87	+ 6,28 %
Chapitre 70 : produits des services	1 264 801,98	1 543 209,36	1 885 645,23	2 330 245,50	+ 23,59 %
Chapitre 013 : atténuation de charges	199 630,27	230 681,47	440 930,87	292 276,63	- 33,71 %
Chapitre 75 : autres produits de gestion	214 448,78	198 299,60	254 955,83	242 898,36	- 4,73 %
Chapitres 76 -77 -78 : recettes exceptionnelles	708 865,00	987 979,03	63 672,32	260 275,06	+308,7%
TOTAL recettes réelles de fonctionnement	42 368 479,33	44 134 314,49	44 760 042,57	47 727 459,03	+ 6,63 %

Hors résultat reporté

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 51 450 006,88 € réparties :

- En opérations réelles pour 47 727 459,03 €,
- En opérations d'ordre pour 382 534,80 €,
- En excédent reporté de 3 340 013,05 €.

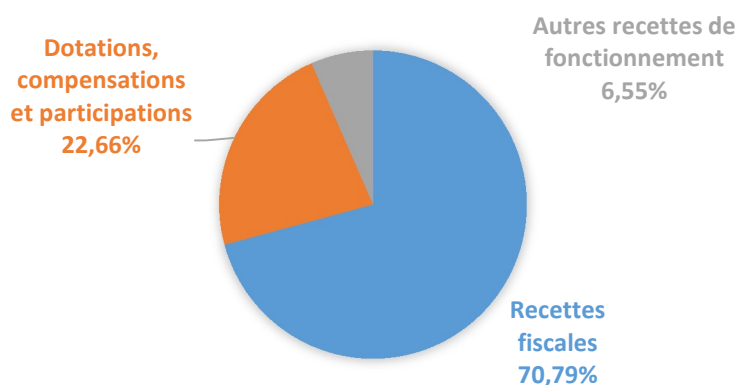
Les recettes réelles de fonctionnement

En 2023, les recettes progressent de 6,63 % par rapport à 2022. Cette croissance est soutenue :

- Par celle des recettes fiscales : les produits de taxes foncières sont dopés par la forte revalorisation des bases à +7,1% et les droits de mutation, bien qu'en recul, atteignent un niveau tout à fait satisfaisant ;
- Par des redevances des services en hausse (droits d'entrée dans les musées et restauration collective mise en place au 1^{er} septembre) ;
- Par des participations exceptionnelles (versement d'une subvention de l'Europe pour le fonctionnement du centre de vaccination pendant la crise sanitaire) ;
- Par la cession d'un bien immobilier rue St Gervais.

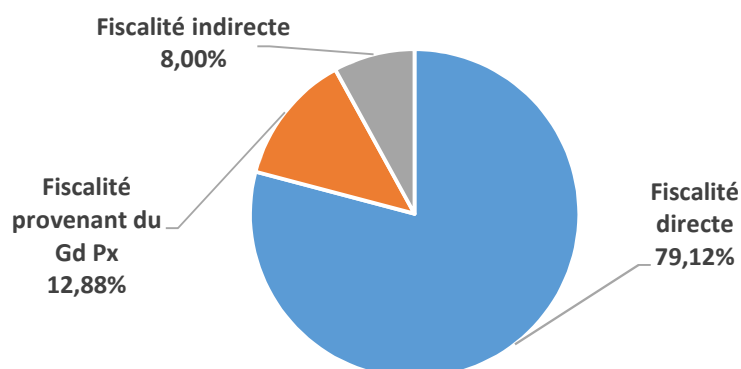
Elles se composent principalement des trois éléments suivants :

- Les recettes fiscales ;
- Les dotations, compensations et participations ;
- Les « autres recettes » de fonctionnement.



2.1.1. Les recettes fiscales :

Pour un montant de 33 787 975,61 €, elles représentent 70,8 % des recettes réelles et sont essentiellement constituées du produit des taxes directes locales, de la fiscalité indirecte et des attributions de compensation (reversement de la fiscalité par le Grand Périgueux).



En 2023, ces recettes s'inscrivent en hausse de 5,79 %.

a) Fiscalité directe :

Avec un produit de 26,73 M€, la fiscalité directe représente 79,1 % des recettes fiscales.

Le produit de la fiscalité ménage comprend donc le produit de la TFPB, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants ainsi que les allocations compensatrices de TH.

En 2023, les collectivités ont bénéficié d'une très forte revalorisation de leurs bases foncières de 7,1%.

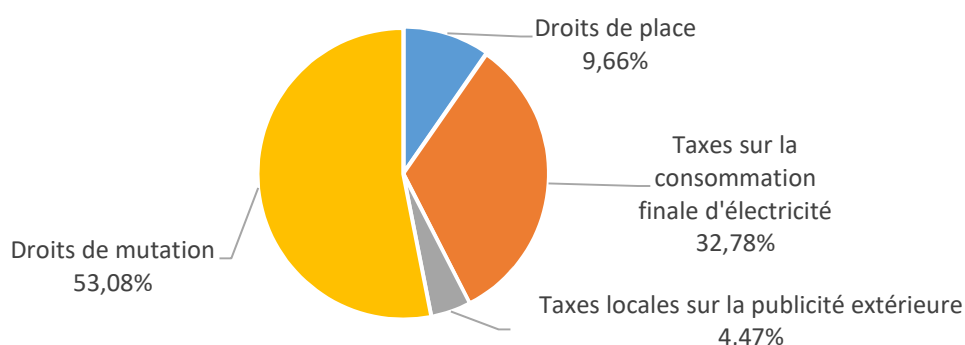
Toutefois, les bases de taxes foncières de la collectivité n'évoluent que de 6,11 % ce qui se traduit par une perte de bases de -0,98%.

La taxe d'habitation sur les logements vacants est en hausse de 33,13%.

b) Fiscalité indirecte :

Le produit de la fiscalité indirecte est de 2 701 593,61 contre 2 751 124,97 € en 2022, en baisse de 1,8 %, s'expliquant principalement par la perte de produits des droits de mutation alors que la taxe sur la consommation finale d'électricité connaît une importante hausse liée à la réforme mise en place dès 2023.

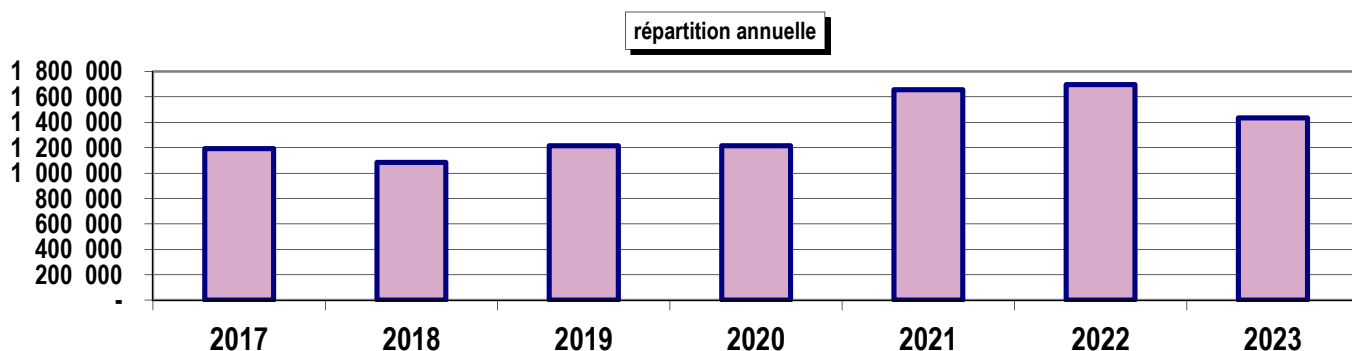
Structure de la fiscalité indirecte :



✓ Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : - 15,4 %.

Comme prévu, le produit des DMTO recule en 2023 pour l'ensemble des collectivités en lien avec le resserrement des exigences prudentielles, la remontée des taux d'intérêts et le niveau des prix de l'immobilier qui pèsent sur les transactions immobilières.

A Périgueux, le produit reste toutefois dynamique (1 434 115,36 contre 1 696 010,11 € € en 2022), au-dessus des prévisions budgétaires fixées à 1,2M€.



✓ **Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité :**

La loi de finances 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité avec effet au 1^{er} janvier 2023 pour les communes.

Le produit de cette taxe connaît une forte hausse en 2023, passant de 659 794,55 € en 2022 à 885 665,42 € ; cette hausse s'explique par le fait que la collectivité a encaissé sur un même exercice et de façon exceptionnelle le produit du 4^{ème} trimestre 2022 avant réforme et l'année complète 2023 après réforme.

✓ **Droits de place : 273 713,01 €.**

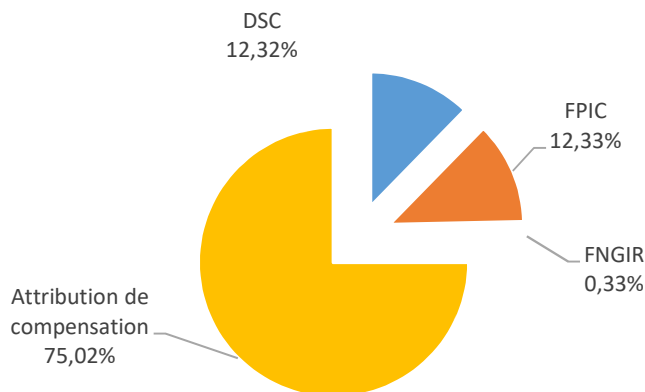
Les recettes des droits de place sont en diminution de 4,6 % (261 070,83 € contre 273 713,01 € en 2022)

✓ **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :**

La TLPE est stable et s'élève à 120 742 €.

c) Fiscalité en provenance du Grand Périgueux :

La fiscalité en provenance du Grand Périgueux s'élève à 4 353 289 € contre 4 334 492 € en 2022. Elle comprend :



a/ **Attribution de Compensation (AC) : 3 265 956 €**

b/ **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) : 536 989 €**

La DSC, cristallisée jusqu'en 2021, d'un montant de 590 000 €, a donc fait l'objet d'une révision par le Grand Périgueux.

En effet, les critères de répartition ont été modifiés en prenant en compte les indicateurs de richesse des communes et de leurs habitants comparés, non plus à leurs strates de population, mais au niveau de richesse moyen des communes de l'intercommunalité.

c/ **Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales :**

Le fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales (FPIC) est un fonds national créé en 2012 qui a pour but de réduire les écarts de richesse entre les territoires.

Il est réparti au bénéfice des territoires les moins bien classés au vu d'un indice synthétique prenant en compte le revenu par habitant, le potentiel financier et l'effort fiscal.

Le territoire du Grand Périgueux est éligible à ce fonds, classé 362^{ème} sur 1 254 territoires éligibles en 2023 (457^{ème} rang en 2022).

Le fonds perçu en 2023 est en recul de 3,26 % (- 98 538 €).

55% du fonds soit 1 605 881 € est à répartir sur l'ensemble des communes ; la part de Périgueux est de 33% soit 536 898 € contre 557 441 € en 2022.

d/ **Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources** : Le FNGIR est de 14 216 €.

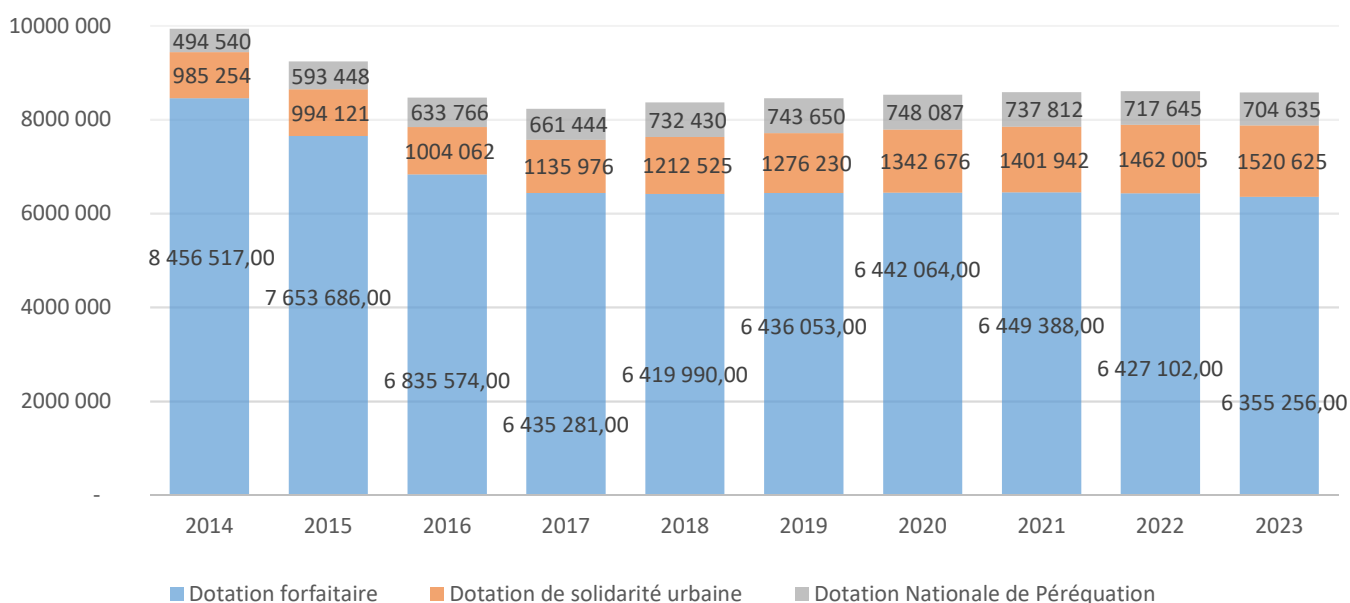
2.1.2. Dotations, compensations fiscales et participations :

Le montant de ces recettes s'établit à 10 813 787,87 € contre 10 174 771,35 € en 2022, soit une hausse de 6,28 %.

a) Dotations : 8 838 958,67 €

Le total des dotations (forfaitaire, solidarité urbaine, péréquation, dotations de décentralisation et de recensement, FCTVA, titres sécurisés) est de 8 838 958,67 € en baisse de 0,09%.

Evolution des composantes de la DGF



✓ Dotation Forfaitaire : 6 355 256 €

Cette dotation est en baisse de 1,12% soit 71 846 € s'expliquant par la perte de population en 2022 (-650 habitants).

✓ Dotation Nationale de Péréquation : 704 635 €

L'enveloppe nationale de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) ne bénéficie pas, contrairement à la DSU et la DSR, d'abondement particulier au titre de l'année 2023 mais sert de variable d'ajustement.

✓ Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) :

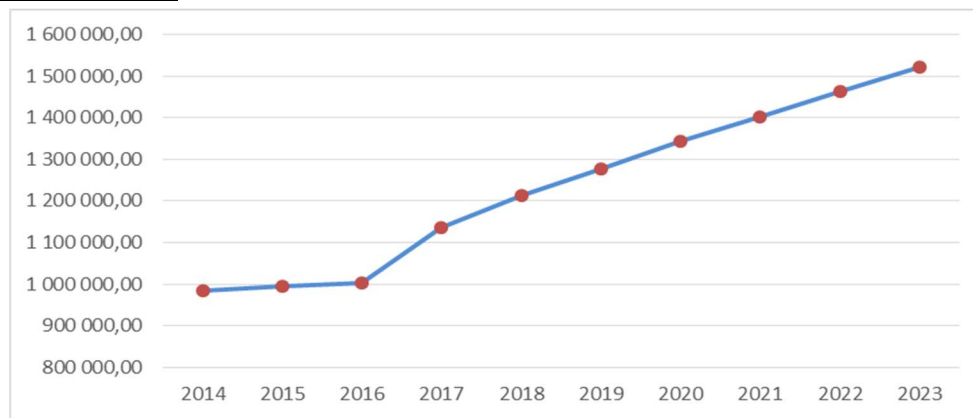
En 2023, la commune a perçu 1 520 625 € contre 1 462 005 € en 2022, soit une évolution de + 4,01 %. La loi de finances 2023 a abondé l'enveloppe de DSU de + 90 millions d'€. Périgueux, éligible à cette dotation, a pu bénéficier de cette augmentation.

La dotation est attribuée en fonction des critères de richesse et notamment en fonction du revenu par habitant.

En 2023, le revenu par habitant de la commune s'élève à 13 819,42 € en légère augmentation par rapport à celui de 2022 (13 525,72 €) mais reste quand même largement inférieur au revenu moyen de la strate fixé à 16 772,55 €.

La ville de Périgueux est classée au 369^{ème} rang (361 en 2022) sur 715 villes éligibles à cette dotation.

Evolution de cette dotation :



✓ **Autres dotations: pour un montant total de 258 442,67 €**

- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) a pour vocation de compenser les charges résultant des transferts de compétence de l'Etat aux collectivités locales, notamment en matière d'hygiène et de santé publique. Son montant est fixé, comme chaque année, à 180 948 € ;
- DGD bibliothèque : 8 697,50 € ;
- Dotation de recensement : 6 024 € ;
- La Dotation de titres sécurisés est versée aux communes équipées de stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes d'identité. Elle s'élève à 45 500 € ;
- Le FCTVA pour les travaux d'entretien des bâtiments publics et de la voirie : 17 273,17 €.

b) Compensations :

Les allocations compensatrices ne concernent que la taxe foncière sur les propriétés bâties.
Compensations :

- au titre de personnes de condition modeste,
- de l'abattement de 30% dans les quartiers prioritaires de la ville et sous réserve de la signature d'un contrat de ville,
- de l'abattement de 50% de la valeur locative des locaux industriels.

Le montant total des compensations s'élève à 347 242 €.

c) Participations :

Elles s'élèvent à 1 627 587,20 € contre 997 904,96 € en 2022 soit une hausse de 63,1 % principalement due au remboursement des frais du centre de vaccination à la Filature et à la mise en œuvre des projets politiques. Elles se répartissent selon les partenaires financiers suivants :

✓ **Etat : 261 253,03 €** (contre 235 833,09 € en 2022) comprenant principalement :

- Pour le pôle ressources :
 - Le remboursement des emplois d'avenir : 18 357,64 €,
 - Financement d'un poste de conseiller numérique : 25 000 €,
 - Financement d'un poste de manager de centre-ville : 28 333 €,
 - Financement d'un poste CLSP : 5 000 €,
 - Participation au fonctionnement de la structure France Services, ouverte fin 2022 : 27 500 €.
- Pour le pôle éducation :
- Le fonds d'amorçage relatif aux rythmes scolaires pour 80 400 €,

- Divers participations pour les actions en faveur de la jeunesse : 22 618,39 €,
- Une subvention pour l'organisation de colonies apprenantes : 12 974,70 €.

- Pour le pôle culture :

- 7 000 € pour les actions du service Ville d'art et d'histoire,
- 15 000 € pour l'opération C'est mon patrimoine.

- Pour le service à l'usager et vie citoyenne

- La participation à l'échange dématérialisé des données d'état civil : 11 253,50 €.

✓ **Région : 474 063,43 €**

- Remboursement des frais de fonctionnement de la Filature pendant la crise sanitaire : 438 063,43 €,
- Les actions de Ville d'Art et d'Histoire : 10 000 €,
- 25 500 € pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand.

✓ **Département : 176 040 €**

- 32 000 € pour l'organisation du Festival du Livre Gourmand et de la Pétracorienne,
- 19 040 € : mise à disposition des gymnases aux collèges,
- 125 000 € : mutualisation du conservatoire municipal de musique avec celui du département.

✓ **CCAS : 12 610 €** : reversement de la subvention au titre du Programme de Réussite Educative.

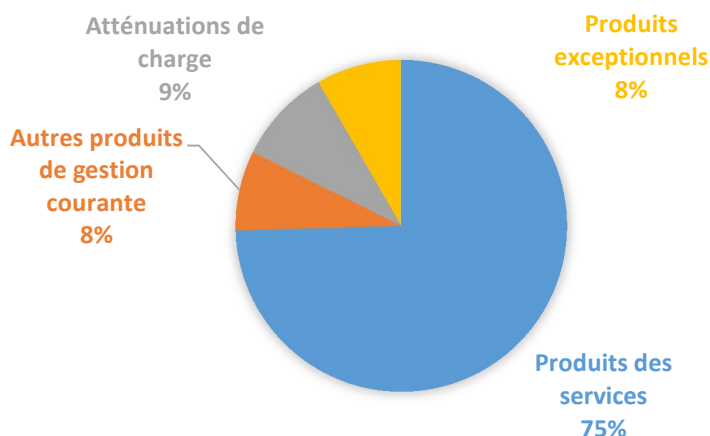
✓ **Autres organismes :**

Les participations diverses s'élèvent à 697 136,74 €.

Les principaux financeurs sont :

- La Caisse d'Allocations Familiales pour 615 948,39 € :
 - le contrat territorial global,
 - les prestations familles et fonctionnement pour le Centre Social du Gour de l'Arche,
 - les prestations pour l'espace de vie social à Clos Chassaing,
 - l'accompagnement scolaire,
 - les activités périscolaires.
- La Mutualité Sociale Agricole (périscolaire) : 8 190,35 €,
- La Fédération des centres sociaux : 7 500 €
- L'agence Nationale de l'Habitat pour le poste de chef de projet Actions Cœur de ville : 34 828 €,
- Mécénat Festival du Livre : 30 000 €.

2.1.3. Les autres recettes de fonctionnement :



a) Produits des services

Les produits des services s'élevèrent à 2 330 245,50 € contre 1 885 645,23 € en 2022.

Ce poste enregistre une hausse de 23,58 %, hausse liée à des recettes plus dynamiques en lien avec l'organisation des manifestations estivales notamment.

A compter du 1^{er} septembre 2023, la reprise en régie de la restauration collective génère 342 701 € de recettes supplémentaires.

Les produits des services comprennent également la refacturation des agents mis à disposition des différentes associations (Odyssee, Sans Réserve, Périgueux Basket, l'Amicale, l'Arche...). Pour 2023, le montant facturé s'élève à 351 568,06 €.

Sans compter cette refacturation, les recettes s'élevèrent à 1 978 677,44 € contre 1 561 600,54 € en 2022, soit + 22,6 %.

Elles comprennent principalement :

- Forfait post stationnement (FPS) : 353 223,57 €, en hausse de 12,8 %.

- Redevances d'occupation du domaine public : 205 625,35 € contre 306 695,28 € en 2022 (redevance exceptionnelle de 148 069,80 € liée à l'exploitation de la centrale photovoltaïque).

Les redevances sont stabilisées avec un loyer annuel de 47 432 € pour la centrale.

- Redevances des services culturels : 363 192,40 € contre 278 040,05 € en 2022.

- Conservatoire : la mise en place de la tarification sociale et l'augmentation des inscriptions font évoluer le produit de facturation passant de 80 813 € en 2022 à 151 174 €.
- Les expositions estivales dans les musées ont permis de générer plus de 13 000 € de droits d'entrée supplémentaires
- Le produit de l'école d'arts plastiques a également doublé (19 465 € contre 9 394,60 € en 2022).

- Redevances périscolaires : le produit s'élève à 230 830,02 € contre 224 477,05 € en 2022.

- Produits des concessions : 117 444 € contre 105 641,78 € en 2022, hausse s'expliquant par la vente de chapelles funéraires en fin d'année.

- Droits de stationnement : Montant de 77 233,10 € correspondant à la collecte du stationnement payant sur voirie effectuée par le délégataire Indigo (régisseur pour le compte de la commune) et reversée à la société dans le cadre de la délégation de service public (contrepartie en dépenses de fonctionnement).

- Redevances de loisirs : 24 198 € (recettes patinoire).

- Autres ventes de produits :

- Boutique Vésunna : 73 889,27 € (+ 28,2%) ;
- Boutique MAAP : 2 544,45 € ;
- Recettes du Festival du Livre (stands exposants, ateliers, boutique, bar) : 15 519,85 € (+ 6,1%).

b) Autres Produits de gestion courante

Les produits s'élevèrent à 242 898,36 € contre 254 955,83 € en 2022 en baisse de 4,7%. Ils comprennent :

- Les revenus des immeubles : 67 378,86 €, soit une baisse de 35,6% s'expliquant par la perte de loyers de la Maison de l'Emploi en lien avec le déménagement du Grand Périgueux ;
- Les charges locatives : 38 150,78 € ;
- Les locations de chalets (village de Noël et un été sur les quais) : 60 845 € ;
- Les locations de salles : 48 466 € (+ 104,7 %) ;
- Le remboursement d'un capital décès : 26 257,72 €.

⇒ **Atténuation de charges : 292 276,63 €.**

Il s'agit principalement de remboursement de salaires (accidents du travail, indemnités journalières pour 187 147,74 €) et de la variation de stocks de la boutique Vésunna pour 85 780,11 €.

Ce poste est en baisse de 33,7 % s'expliquant par le non reconduction de la compensation inflation versée en 2022 par l'Etat pour 53 800 € et une diminution des remboursements d'indemnités journalières de 108 000 €.

⇒ **Produits exceptionnels : 252 427,56 €**

Ce compte regroupe :

- Le produit des ventes de matériel pour 14 616,48 € et la cession immobilière rue St Gervais au Grand Périgueux pour 155 000 € ;
- Des remboursements d'assurances pour 24 524,32 € ;
- Des annulations de mandats pour 58 286,76 € (remboursement trop perçu sur les consommations énergétiques).

⇒ **Produits financiers : 3 470,98 €.**

⇒ **Reprise sur provisions : 4 376,52 €**

2.1.4. Les recettes d'ordre :

Les opérations d'ordre sont inscrites pour 382 534,80 € (Travaux en régie, moins-value, amortissements de subventions d'équipement).

Le résultat de fonctionnement reporté : Ce montant représente le solde d'exécution après affectation de crédits en couverture des besoins à la section d'investissement.

Il est de 3 340 013,05 €.

RECAPITULATIF DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES FISCALES	33 787 975,61 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	10 813 787,87 €
AUTRES RECETTES	3 125 695,55 €
OPERATIONS ORDRE	382 534,80 €
REPORT RESULTAT FONCTIONNEMENT	3 340 013,05 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	51 450 006,88 €

2.2. LES DEPENSES (maquette budgétaire fiche III A1):

Les dépenses totales de fonctionnement 2023 s'élèvent à 44 144 861,05 € contre 40 664 944,49 € en 2022 et se répartissent :

- En opérations réelles pour 41 779 283,25 € dont 1 673 927,19 € de charges rattachées.
Les charges rattachées consistent à affecter les dépenses, dont le service a été fait, à l'exercice comptable 2023 alors que les factures ne sont pas parvenues à la clôture des comptes.

- En opérations d'ordre pour 2 365 577,80 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 8,5 %.

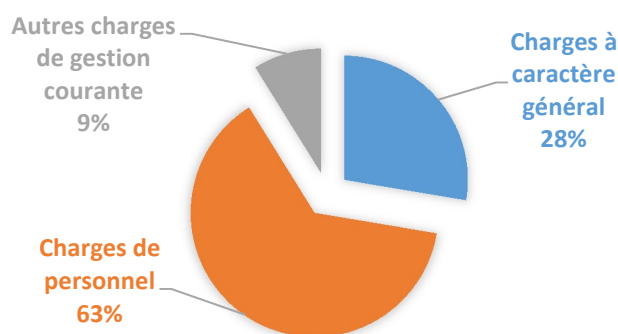
Les dépenses réelles comprennent les dépenses de gestion, les charges financières et les charges exceptionnelles.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution
Charges à caractère général	9 503 949,64	9 723 529,00	9 488 664,78	11 173 481,31	+ 17,8 %
Charges de personnel	22 098 860,97	22 615 751,52	24 634 049,22	25 666 467,80	+ 4,2%
Atténuation de produits	28 563,00	0	91 157,00	49 106,00	- 46,1 %
Autres charges de gestion courante	3 628 180,10	3 461 876,83	3 589 014,76	3 585 455,84	- 0,1 %
Charges financières	618 658,06	540 501,91	551 503,45	741 432,85	+ 34,4 %
Charges exceptionnelles	10 345,66	5 110,15	45 840,09	554 513,23	
Provisions	0	0	104 661,83	8 826,22	
TOTAL DEPENSES REELLES	35 888 557,43	36 346 769,41	38 504 891,13	41 779 283,25	+ 8,5 %

2.2.1. Les dépenses de gestion (hors intérêts de la dette)

Les dépenses de gestion, constituées des charges de personnel, des subventions et participations ainsi que des charges à caractère général, se chiffrent à 40 474 510,95 € et enregistrent une hausse de 7,06 %.

Structure des dépenses



a) Charges à caractère général : 11 173 481,31 €

Les dépenses des services sont en hausse de 17,8 %.

Le taux de réalisation est de 94,1 % contre 88,4 % en 2022.

Le périmètre des dépenses a été légèrement modifié suite à la reprise en régie de la restauration collective. Les charges ont été réparties, de janvier à août, en prestations de service pour le paiement de la DSP à Sogères, pour la période de septembre à décembre, en achat de denrées alimentaires et dépenses de personnel.

Les charges à caractère général sont fortement impactées par la hausse des prix. Elles progressent globalement de + 17%.

Les dépenses d'énergie font partie des postes qui suivent la tendance à la hausse (+45 %) soit en valeur + 870 000 € comme les dépenses de consommation d'eau (+31%) ; les achats de fournitures et de petit équipement pour les travaux en régie connaissent également une hausse de 110 600 € liée à l'inflation.

D'autres postes sont en augmentation liée aux projets de mandat :

- Les transports collectifs : + 42 888 € du fait du déplacement des enfants de l'école Boissière sur le site de Borie Bru,

- Les locations mobilières : + 124 800 € du fait de l'installation de bungalows au stade municipal pendant la durée des travaux.

Au budget primitif, une dépense nouvelle de 200 000 € avait été inscrite pour la redevance incitative pour la gestion des déchets.

A contrario, le produit des taxes foncières est en diminution de 11% en partie due à la suppression de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères remplacée par cette redevance.

b) Atténuation de produits : remboursement au Trésor Public de la taxe d'habitation sur les logements vacants perçue à tort suite à des demandes d'exonérations. Montant de 49 106,00 €.

c) Charges de personnel :

Les dépenses brutes de masse salariale s'élèvent à 25 666 468 € soit une évolution de + 4,2 %.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CA	22 489 017	22 618 121	22 324 060	22 483 096	22 098 861	22 615 752	24 634 049	25 666 468
variation	- 0,1 %	+ 0,57	- 1,3 %	+ 0,7%	- 1,71 %	+ 2,34%	+ 8,9 %	+ 4,2 %

Cette évolution s'explique ainsi :

- Les mesures de l'Etat pour 642 000 €

Les dépenses de personnel intègrent de nouveau plusieurs décisions gouvernementales sur les traitements : la revalorisation du point d'indice +1,5% au 1^{er} juillet 2023 (soit + 190 000 €) ainsi que des mesures spécifiques ciblant les bas salaires.

La masse salariale absorbe également l'effet année pleine de la revalorisation du 1^{er} juillet 2022 de 3,5 % (soit + 373 000 €).

La prime pouvoir d'achat exceptionnelle versée en décembre et concernant 472 agents pour la ville s'élève à **+ 79 000 €**.

De plus, la collectivité a fait le choix de verser une Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise exceptionnelle en décembre 2023 afin de reconnaître l'engagement professionnel des agents pour assurer un service public de qualité (427 agents pour un coût de **183 500 €**).

A cela vient s'ajouter l'intégration des agents de la restauration suite à la reprise en régie de la compétence au 01/09/2023 soit **451 000 €**.

A périmètre constant, c'est-à-dire hors mesures gouvernementales et reprise en régie, l'évolution de la masse salariale à Périgueux est contenue à moins de 2 %.

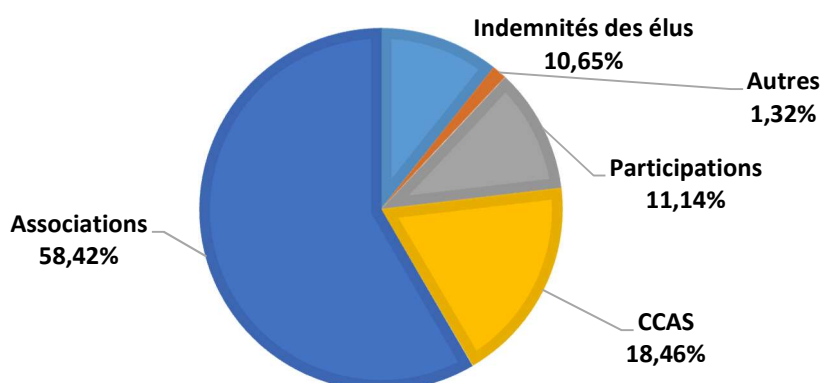
Mouvements des personnes titulaires en 2023

Motif	Arrivée	Départ
Retraite		21
Mutation	10	7
Disponibilité convenances personnelles / réintégration	2	4
Intégration directe	3	
Recrutements par concours	4	
Détachement	2	5
Licenciement pour inaptitude physique		1
Décès		1
Total	21	39

Comparatif des effectifs

EMPLOI	STATUT	2020		2021		2022		2023	
		Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP	Effectifs physiques au 31/12	ETP
Permanent	Titulaire	446	439,53	427	421,91	421	418,38	407	404,42
	Stagiaire	8	8	10	10	12	12	8	8
	CDI	5	3,47	62	35,07	59	37,22	91	64,79
	CDD	74	71,06	77	73,14	83	80,45	85	82,13
	Contrat aidé	0	0	0	0	0	0	0	0
Ss-total Permanent		533	522,06	576	540,12	575	548,05	591	559,34
Non permanent	Surnombre			1	1	0	0	0	0
	Collab. Cabinet	2	2	3	3	3	2,90	3	2,9
	CDD	19	11,59	80	30,59	91	33,48	90	35,61
	Contrats aidés (PEC, adulte relais)	0	0	3	3	1	1	2	2
	Apprenti	3	3	2	2	2	2	9	9
Ss-total Non permanent		24	16,59	89	39,59	97	39,38	104	49,51
TOTAL		557	538,65	665	579,71	672	587,43	695	608,85
						+7		+23	

⇒ Autres charges de gestion courante : (contingents et subventions versés) : 3 585 455,84 €



Ce poste comprend :

- Les subventions versées aux associations, hors refacturation des agents mis à disposition s'élèvent à 2 094 172,74 € et la dotation allouée au Centre Communal d'Action Sociale à 661 753 €.

- Des participations : 399 434,56 €
 - Forfait pour le fonctionnement des écoles privées pour 281 826 € et la Calendreta pour 22 104 € ;
 - Délégation de fourrière à la Société Protectrice des Animaux pour 29 281,85 € ;
 - Participation de 17 280 € dans le cadre d'une convention avec Ciné Cinéma ;
 - Suivi de l'animation du programme Amélia : 25 574,45 € ;
 - Aide à l'achat de pièges à moustiques : 14 083,63 € ;
 - Passeport culture : 9 284,63 €.

- Des autres dépenses :
 - Informatique en nuage pour 14 498,38 €, reversement d'un capital décès et admission en non-valeur : 47 393,94 € ;
 - Formation et indemnités des élus : 381 942,61 €.

2.2.2. Les charges financières :

Les intérêts de la dette marquent un net rebond, en lien avec la forte hausse des taux d'intérêts entamée fin 2022. Ils s'élèvent à 741 432,85 € (+34,4%) mais leur contribution à l'évolution des dépenses de fonctionnement reste mineure puisqu'ils n'en représentent que 1,77%.

2.2.3. Les autres charges exceptionnelles et provisions

Ce poste comprend principalement la subvention d'équilibre à l'EPIC Tourisme pour 476 000 €. A cela, viennent s'ajouter les annulations de titres sur exercices antérieurs (1 040,20 €), la prise en charge par la ville des frais d'obsèques pour les indigents à hauteur de 6 503,70 €, une aide pour la Turquie (5 000 €) et le reversement d'une dotation encaissée par erreur sur l'exercice antérieur pour 64 221 €.

La ville a constitué deux provisions : l'une pour créances douteuses à hauteur de 2 301 € et l'autre pour risque pour 6 525 € suite à la mise en redressement judiciaire d'une entreprise redevable de la taxe sur la publicité extérieure.

2.2.4. Les dépenses d'ordre :

Pour un montant total de 2 365 577,80 €, les opérations d'ordre correspondent aux dotations aux amortissements, aux sorties de l'actif.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE GESTION :	40 474 510,95 €
CHARGES FINANCIERES :	741 432,85 €
AUTRES DEPENSES :	563 339,45 €
DEPENSES D'ORDRE :	2 365 577,80 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	44 144 861,05 €

3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

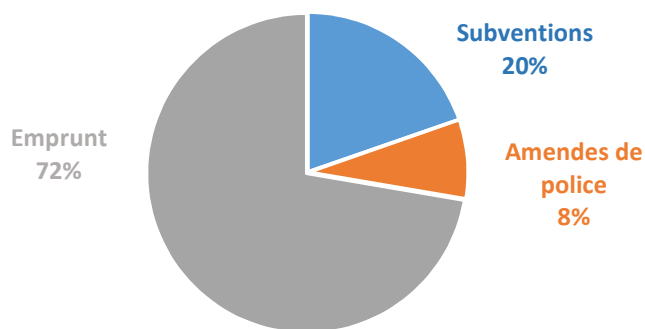
3.1. LES RECETTES (maquette budgétaire fiche III B2) :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 11 087 720,46 € contre 10 448 877,40 € en 2022 et les opérations d'ordre à 2 365 577,80 €.

Recettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution
FCTVA	1 958 554,00	919 392,00	1 101 866,44	1 197 052	+ 8,6 %
Subventions	1 406 997,04	2 378 686,72	1 165 314,19	1 087 547	- 6,6 %
Amendes de police	741 947,00 *	290 542,00	318 712,00	442 883	+ 38,9 %
Nombre	15 655	11 980	7 014	9 705	
Valeur du point	47,38 €	24,25 €	45,43 €	45,63 €	
Taxe d'aménagement	14 899,33	133 579,43	100 985,55	114 979	+ 13,8 %
Emprunt	1 800 000	2 000 000	3 500 000	4 000 000	+ 14,2 %
TOTAL	5 922 397,37	5 722 200,15	6 186 878,18	6 842 461	+ 10,6 %

3.1.1. Les recettes d'équipement :

Le montant total des recettes d'équipement est de 5 530 429,85 €. A ces recettes, s'ajoutent 1 020 000 € de restes engagés.



a) **Subventions d'investissement** : Montant de 1 087 546 €. Celles-ci ont été attribuées principalement par :

- l'Etat :
 - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 424 372,64 € (acompte Taillefer, parcours gallo-romain phase 1, un jour un arbre, solde bornes automatiques en centre-ville, acompte programme d'économie d'énergie) ;
 - France relance : cybersécurité : 50 000 € ;
 - Appel à projets socle numérique dans les écoles : 38 106,18 € ;
 - Dotation bibliothèque pour des équipements informatiques : 24 690 € ;
 - FIPHF : aménagement de postes de travail : 2 743,82 € ;
 - L'Office National des Anciens Combattants : 40 000 € pour la réfection du carré militaire.

- Le Conseil départemental : 341 324 € pour le pôle socio-culturel et sportif Clos Chassaing et 43 993 € de solde pour l'aménagement du Bas Toulon.
- Syndicat des déchets de la Dordogne : 80 342,21 € (participation pour l'installation de PAV).
- Grand Périgueux : appel à projet vélos : 19 850 €.

b) Amendes de police : 442 883 €.

Le produit encaissé en 2023 évolue de 38,9 % s'expliquant par l'augmentation des PV et la hausse de la valeur du point.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total des amendes	30 102	27 188	15 655	11 980	7 014	9 705
Valeur du point	24,8697	20,6353	47,3876	24,2522	45,4394	45,6345
Produit encaissé	748 628	561 032	741 947	290 541	318 712	442 883

2018 : La décentralisation du stationnement payant intervenue au 1^{er} janvier 2018 a modifié les modalités de répartition.

c) Emprunt : Pour un montant de 4 000 000 €.

L'emprunt vient compléter le financement des investissements.

L'année 2023 a été marquée par une forte remontée des taux d'intérêts.

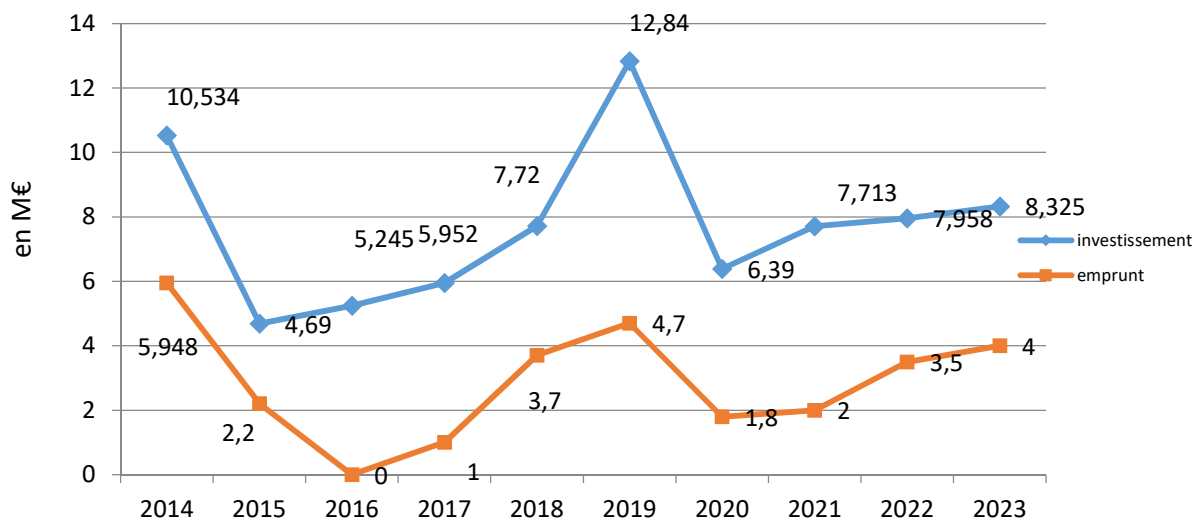
De ce fait, la ville a lancé une première consultation bancaire dès le printemps et en fin d'exercice pour couvrir ses besoins de financement.

Stratégie d'emprunt :

Les principales caractéristiques de la consultation portaient sur 4 M€ en taux fixe ou variable, 15 ou 20 ans. Cinq établissements bancaires ont répondu favorablement à cette consultation.

Le choix s'est porté sur l'offre la plus compétitive, celle de la banque Arkéa pour un taux variable Euribor 3 mois et +0,5%.

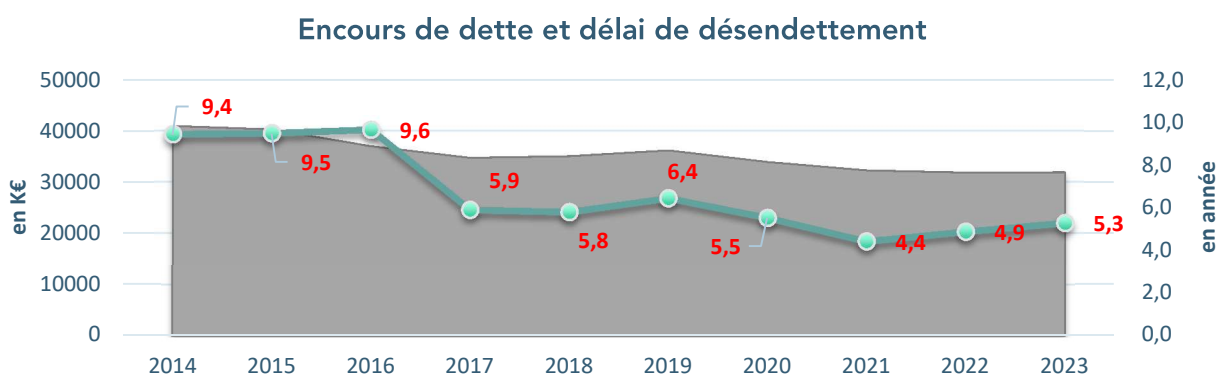
Evolution des dépenses d'équipement et de l'emprunt



Encours de dette au 31.12.2023 et délai de désendettement :

L'épargne brute de la collectivité reste stable et le stock de dette est maintenu à 31,8 M€.

K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours au 31.12	34 982	36 151	33 870	32 209	31 802	31 867
Epargne brute	6 061	5 628	6 114	7 395	6 555	6 059
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE	5,8	6,4	5,5	4,4	4,9	5,3



Ce délai de désendettement reste tout à fait correct, ce délai de 5 ans positionnant la collectivité dans une situation favorable.

3.1.2. Les recettes financières :

Le montant des recettes financières est de 5 554 292,73 € contre 5 454 339,21 € en 2022.

- ⇒ **Excédent de fonctionnement** : L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) pour un montant de 4 225 594,85 €.
- ⇒ **FCTVA** : Le remboursement de la TVA sur les investissements d'un montant de 1 197 052 € et la taxe d'aménagement de 114 979,24 €.

3.1.3. Les recettes d'ordre :

Les recettes d'ordre en investissement se compensent avec des dépenses d'ordre en fonctionnement : 2 365 577,80 € correspondant aux amortissements des biens mobiliers, à des sorties de l'actif de biens suite à des cessions et constatation des plus-values.

RECAPITULATIF DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES EQUIPEMENT	5 530 429,85 €
RESTES A REALISER	1 020 000,00 €
RECETTES FINANCIERES	5 554 292,73 €
RECETTES D'ORDRE	2 365 577,80 €
Travaux d'office pour compte de tiers	2 997,88 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	14 473 298,26 €

3.2. LES DEPENSES (maquette budgétaire fiche III B1) :

Les dépenses totales d'investissement s'élèvent à 20 396 565,51 € contre 17 168 473 € en 2022.

3.2.1. Les dépenses d'équipement :

Il s'agit d'opérations réelles regroupant les immobilisations incorporelles (études, logiciels) et corporelles (acquisitions), les immobilisations en cours (travaux) et les subventions d'équipement. Elles s'élèvent à 8 325 920,47 contre 7 958 801,29 € en 2022.

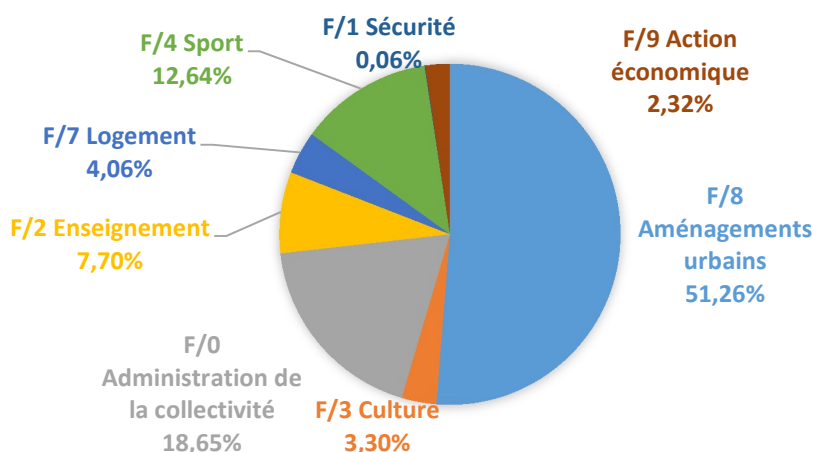
Les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) enregistrent une hausse pour la 3^{ème} année consécutive du mandat ; celle-ci est de 4,6%.

Le taux de consommation des crédits est de 48,9 % contre 53,6 % en 2022.

A la clôture des comptes, les restes engagés s'élèvent à 6 577 333,51 € (21% sont antérieurs à 2023 et 79 % concernent l'exercice 2023). Ces engagements sont à reporter au budget 2024.

(La liste détaillée des engagements à reporter est annexée à la maquette budgétaire).

Ventilation fonctionnelle des dépenses d'équipement :



a) Immobilisations incorporelles : Logiciels et frais d'études pour 351 841,05 €.

- Les logiciels et licences pour 159 848,63 € :
 - Pour la sécurité des systèmes : 79 549,48 €
 - Facturation animations périscolaires et restauration collective : 40 728 €
 - Gestion du temps : 15 711 €
 - Bornes automatiques : 6 048 €
 - Divers licences : 17 812,15 €.
- Les frais d'études pour 191 992,42 € :
 - Réhabilitation du Sans Réserve : 75 923,05 €
 - AMO Clautre/Taillefer : 30 323,53 €
 - Parc des sports : 41 385,60 €
 - AMO skate park : 20 453,88 €.

Des restes engagés pour 180 486,22 € (voir état des restes engagés joint en annexe du compte administratif 2023).

⇒ **Subventions d'équipement versées** pour 761 336,89 €.

Ce compte retrace principalement les subventions versées à :

- Des personnes de droit privé dans le cadre du programme Amélia 2 pour 109 486,18 € ;
- Périgord Habitat : 228 915,48 € ;
- Au Grand Périgueux : 167 366€ de participation pour la réalisation des quais bus à Tourny et attribution de compensation annuelle (traitement des eaux pluviales) ;
- Subvention d'équipement pour l'EPIC Tourisme : 49 685,22 € ;
- Aides au commerce : 47 453 €.

Des reports pour 1 123 467,11 €.

b) Immobilisations corporelles : terrains, matériels et mobilier pour 2 626 140,78 €.

Principales opérations par article budgétaire (voir maquette fiche III B1) :

- Acquisition de terrains : 21 858 € : préemption immeuble rue Léon Félix.
- Aménagement de terrains : 65 404,02 € : Esplanade du souvenir (58 924,02 €) et rénovation de 2 courts de tennis.
- Equipements de cimetières : 167 207,30 € : réfection du carré militaire (65 432,70 €), columbariums (45 042,28 €) et réfection des allées cimetières nord et St Augustre (54 912 €).
- Autres bâtiments publics : 282 890,73 €
 - Acquisition rues de l'abîme et Bassin : 147 152 €,
 - Entretien du patrimoine : 42 585,55 €.
- Autres constructions : 264 082,14 € : achats rue Sébastopol et 1 route d'Agonac.
- Installations de voirie : 268 416,53 € : achat de mobilier urbain (39 428,14 €), de peinture pour la signalisation horizontale, de matériel pour la signalisation lumineuse et verticale, réfection des aires de jeux (41 909,54 €), stations de réparations pour vélos (22 111,20 €) et mobilier seniors (45 902,20€).
- Autres matériels et outillage de voirie : 95 696,39 € : matériel pour l'éclairage public et illuminations de Noël.
- Autres matériels : 281 480,86 € : dont renouvellement engins pour les espaces verts (213 921,29 €), petit matériel (19 108,41 €), radar pédagogique (6 468 €) et corbeilles (12 960 €).
- Matériel de transport : 219 029,86 € :
 - 1 Vélo électrique (DSI) et deux scooters pour la police municipale
 - Renouvellement du parc autos :
 - 2 Berlingo van : 73 488,96 € (service propreté voirie)
 - 2 Goupils fourgons : 69 497,60 € (services SNEB et espaces verts)
 - 2 fourgons : 37 364,48 € (services propreté voirie et logistique)
 - 1 potence de levage
 - Réparations sur véhicules.
- Matériel de bureau et informatique : 227 961,40 € dont principalement :
 - Remplacement du matériel dans les écoles : 44 429,10 €
 - Renouvellement de PC : 25 447,17 € et téléphones : 6 529,16 €,
 - Projet BNR : 6 798,66 €,
 - Refonte wifi : 47 551,68 €,
 - Onduleur : 12 619,20 €,

- Equipement cuisine centrale (PC et téléphones) : 15 985,94 €,
- Equipement EPIC tourisme : 12 148,25 €.
- Mobilier : 93 521,92 € € dont principalement :
 - Ecoles : 6 278,94 €,
 - Musée Vésunna (vitrines et meubles consigne) : 50 076,65 €,
 - Aménagement de postes : 11 361,69 €,
 - Renouvellement tables et chaises : 4 584,66 €,
 - Pôle socio-culturel et sportif de Clos Chassaing (espace de vie sociale) : 11 719,99 €,
 - Budget participatif (flâneuses pour la médiathèque) : 9 499,99 €.
- Autres : 472 467,20 € € dont principalement :
 - Renouvellement de matériel pour les animations (stands, praticables, matériel de sonorisation, toilettes sèches...) : 73 074,72 €
 - Théâtralisation en centre-ville : 95 791,57 €,
 - Service des sports : 8 866,59 €,
 - Festival du livre (stands, fauteuils, matériel de sono) : 44 365,30 €,
 - Ecran leds pour manifestations ; 58 969,99 €,
 - Télégestion des feux tricolores : 78 468 €,
 - Relevage de l'orgue de la Cité : 33 600€,
 - Renouvellement du parc instrumental du conservatoire : 10 421 €,
 - Budget participatif : 15 878,20 €.

Des restes engagés à hauteur de 671 962,19 €.

c) Immobilisations en cours (travaux) : 4 586 601,75 €

Principales opérations par article budgétaire :

- Aménagements de terrains : 71 390,17 €

- Réfection de 4 courts de tennis et aménagement stade Dantou

- Constructions pour 1 748 233,00 € €

Principalement :

✓ Fonction Administration Générale de la collectivité pour 344 295,39 € :

- Déconstruction immeuble rue Roletrou : 231 506,15 €,
- Parcours gallo-romain : 85 458,62 €,
- Raccordement fibre : 18 182,43 €.

✓ Fonction Enseignement :

- Travaux dans les écoles maternelles : 13 382,82 €,
- Travaux dans les écoles élémentaires : 431 634,26 € dont principalement 128 790,33 € (école du Gour de l'Arche, Boissière (248 023,73 €) et désamiantage (38 346 €).

✓ Fonction Culture : 38 323,17 €:

- SSI MAAP (19 200€) et Sans réserve (19 123,17 €).

✓ Fonction Sports : 881 345,28 € :

- Fin des travaux du pôle socio-culturel et sportif de Clos Chassaing : 124 065,69 €
- Parc des sports et de loisirs : 652 459,22 €,
- Aménagement du stade Dantou : 86 354,33 €,
- Piste d'athlétisme : 15 154,48 €.

- ✓ Fonction Environnement et aménagement espaces publics : 39 252,08 € :
- Dépose et reprise passerelle de la Filature

- Installations, matériel et outillage techniques pour 2 677 455,56 €

Principalement :

- Réfection de rues : 1 378 473,39 € dont :
 - Place du 8 mai : 366 387,56 €
 - Rue Claude Bernard : 355 732,07 €,
 - Liaisons piétonnes Clos Chassaing : 179 059,98 € et parc de la source : 94 613,17 €,
 - Réfection des pavés Daumesnil/Saint Front : 117 979,20 €,
 - Rue Solférino/Puyrousseau : 87 921,34 €,
 - Cours Tourny : 70 270,49
 - Rue Pierre de Coubertin : 57 421,20 €
- Installation de Points d'Apports Volontaires (PAV) : 503 785,97 €
- Opération « un jour, un arbre » : 206 148,79 € (rue Wilson, cimetière Saint Georges, allée du port, place du 8 mai...),
- Pose de bornes escamotables (Badinter/rue du Plantier) : 182 311,23 €
- AMO Taillefer Clautre : 128 761,11 €
- Effacement de réseaux : 92 056,00 €
- Raccordement réseaux : 62 423,40 €
- Signalisation marquage au sol et zones bleues : 33 976,30 €.

- travaux de restauration pour 30 423,60 € (MAAP et Vésunna).

Des reports pour 4 599 677,99 €.

3.2.2. Les dépenses financières : 4 459 039,64 €

- ⇒ Remboursement du capital de la dette : 3 935 023,29 €.
- ⇒ Apurement du compte 1069 pour le passage en M57 : 309 093,22 €.
- ⇒ Reversement de la subvention Fonds friche à l'EPFNA : 120 000 €.
- ⇒ Reversement de la taxe d'aménagement perçue sur le quartier d'affaires au Grand Périgueux selon convention : 94 923,13 €.

3.2.3. Les dépenses d'ordre:

Les opérations entre sections pour 382 534,80 € : sorties de biens de l'actif, des moins-values constatées suite à des ventes, amortissements des subventions reçues et intégration des travaux en régie.

RECAPITULATIF DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EQUIPEMENT	8 325 920,47 €
DEPENSES FINANCIERES	4 459 039,64 €
DEPENSES D'ORDRE	382 534,80 €
RESTE A REALISER à reporter en 2024	6 577 333,51 €
SOLDE D'EXECUTION REPORTE	648 739,11 €
TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	2 997,88 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	20 396 565,41 €

Ainsi se clôture le compte administratif 2023, dont les chiffres et les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le comptable public du Service de Gestion Comptable de Périgueux Municipale.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le compte administratif 2023, voté par chapitre avec ventilation fonctionnelle, arrêté aux chiffres suivants :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	44 144 861,05	51 450 006,88
Investissement	20 396 565,41	14 473 298,26
TOTAL	64 541 426,46	65 923 305,14